

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 1 (1856)  
**Heft:** 10

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE



**CONDITIONS D'ABONNEMENT :** La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez **CORBAZ ET ROUILLER FILS**, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

**SOMMAIRE.** — **Notes sur la campagne de la Valteline en 1635**, par M. le général H. Dufour. — **Société militaire fédérale.** — **Réunion de l'Ouest.** — **Réunion de l'Est.** — **Nouvelles diverses.**

### NOTES SUR LA CAMPAGNE DE LA VALTELINE EN 1635<sup>1</sup>.

#### BUT.

La campagne de la Valteline par le duc de Rohan est intéressante à plus d'un égard pour des militaires suisses, et surtout pour les Genevois. 1<sup>o</sup> Elle a eu lieu sur une de nos frontières et dans un pays tout semblable au nôtre; 2<sup>o</sup> Elle offre d'heureuses applications des règles de la guerre de montagnes; 3<sup>o</sup> Elle a été conduite par un habile capitaine que Genève peut, jusqu'à un certain point, réclamer comme un de ses enfants, puisqu'au commencement du 17<sup>me</sup> siècle il était un des principaux chefs du parti protestant et que ses cendres reposent dans la cathédrale de cette ville.

#### DESCRIPTION DES LOCALITÉS.

La Valteline est une grande vallée à peu près parallèle à l'Engadine dont elle est séparée par une chaîne de hautes montagnes. Elle est arrosée par l'Adda qui coule de l'Est à l'Ouest pour se rendre dans le lac de Como, tandis que l'Inn coule dans une direction opposée et va, tournant au Nord, chercher le Danube qu'elle atteint près de Passau. Bormio marque le haut de la vallée, Morbegno le bas, et Tiranno le milieu. Elle n'est point dirigée en ligne droite, mais elle décrit une espèce de cintre autour d'un point saillant de nos frontières, de telle sorte que Bormio est plus rapproché de l'Engadine Haute que Tiranno.

Trois passages principaux établissent des communications entre les deux vallées : le premier le plus à l'orient part de Zernetz, passe au val Furno, remonte le val di Gallo et descend par le val Fraële sur Bormio. Il se ramifie et descend à gauche par Cierss sur Ste-Marie, dans le Münsterthal, qui est une autre saillie de notre

<sup>1</sup> Pour lire ces notes avec quelque fruit, il faut avoir sous les yeux une bonne carte de Suisse, ou les feuilles 15 et 20 de l'atlas général de la Confédération.